

AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210405-DE
Reçu le 16/04/2021
Publié le 16/04/2021

DELIBERATION N°2021-04-5

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 12 Avril 2021

Date de convocation :
07.04.2021

L'an deux mille vingt et un le douze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Visio conférence , sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme PERNOT Chantal

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 1

Votants : 18

AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210405-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1611-1 et suivants, et L2311-1 à L2343-2 du Code général des collectivités territoriales qui précisent que le Conseil doit adopter le budget primitif présenté, avant le 15 avril de l'année en cours,

Considérant la transmission de l'Etat 1259 et la transmission des attributions de dotations,

Considérant la présentation des orientations en commission des finances le 02 avril 2021,

Considérant la présentation du budget primitif 2021 en conseil municipal avec la précision de la balance suivante :

Section de fonctionnement 4 547 901.38 euros en dépense et en recette.

Section investissement en dépense : 3 784 833.18 en recette : 5 443 521.93 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter le budget primitif 2021 tel que présenté.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Avril 2021

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE